



Garantir la liberté d'expression en période de polarisation et d'incertitude

Document d'information

Nous nous félicitons du rôle de premier plan joué par le Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes internationales sur la liberté d'expression et les questions connexes telles que la liberté des médias, l'accès à l'information et la lutte contre le discours de haine et la désinformation, y compris l'instrumentalisation de l'Histoire, en particulier à la lumière de l'impact croissant des technologies numériques sur ces questions. Nous poursuivrons nos efforts collectifs pour la sécurité des journalistes et d'autres acteurs des médias.

**Déclaration de Reykjavík,
4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe**

Organiser les ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS conformément aux normes internationales et prendre toutes les mesures adéquates pour prévenir toute ingérence dans les systèmes et processus électoraux. Les élections doivent être fondées sur le respect des normes pertinentes en matière de droits humains, en particulier de la LIBERTÉ D'EXPRESSION, de la LIBERTÉ DE RÉUNION et de la LIBERTÉ D'ASSOCIATION, notamment pour la création de partis politiques et d'associations conformément aux normes nationales et internationales.

Principe 2, Principes de Reykjavík pour la démocratie

Garantir le droit à la LIBERTÉ D'EXPRESSION, y compris la liberté académique et la liberté artistique, le droit d'avoir des OPINIONS et le droit de recevoir et de transmettre des informations et des idées, tant en ligne que hors ligne. Des médias libres, indépendants, pluriels et diversifiés constituent l'une des pierres angulaires d'une société démocratique, et les journalistes et autres travailleurs des médias devraient bénéficier d'une protection totale en vertu de la loi. La désinformation ou les informations fausses constituant une menace pour la démocratie et la paix seront combattues d'une manière compatible avec le droit international, y compris le droit à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion.

Principe 7, Principes de Reykjavík pour la démocratie

Le poison

Le climat sociopolitique actuel se caractérise par un sentiment dominant de polarisation et d'incertitude. Ces phénomènes inquiétants sont en outre accentués par une quantité impressionnante d'informations toxiques et par la difficulté de distinguer les sources fiables de celles qui ne le sont pas. En particulier, la diffusion de propagande préjudiciable peut nuire au développement d'opinions libres et à la participation éclairée des citoyennes et des citoyens au débat public et à la prise de décision. En outre, en raison de leur influence croissante en tant que gardiennes de l'accès à l'information, les plateformes internet ont un pouvoir important pour déterminer non seulement ce qu'est un discours acceptable ou inacceptable, mais aussi quel contenu et quelles idées doivent être promus. La sélection algorithmique peut conduire à une absence d'exposition à diverses sources d'information, créer ce que l'on appelle des « bulles de filtrage » ou des « caisses de résonance », et contribuer à la radicalisation et à la montée de l'esprit partisan dans la société.

La polarisation de la société en période d'incertitude a un certain nombre de conséquences négatives. Il est de plus en plus fréquent que les autorités publiques interdisent les rassemblements publics et, par conséquent, limitent la liberté d'expression pour des raisons liées à l'ordre public. En outre, le climat de plus en plus lourd de menaces contre les journalistes a un effet préjudiciable sur la couverture de l'actualité, créant un effet dissuasif pernicieux. Enfin, on observe une augmentation du nombre de groupes de personnes qui exigent, souvent par des moyens violents, que les personnes ayant des idées qui leur déplaisent soient « annulées » ou « boycottées sur les réseaux sociaux ».

L'antidote

Le premier antidote à la polarisation et à l'incertitude est une information de qualité. Il faut veiller à ce que des informations fiables et impartiales soient disponibles et facilement accessibles, ce qui peut néanmoins ne pas suffire. Les citoyennes et les citoyens doivent aussi acquérir les compétences et les outils nécessaires pour aborder le contenu des médias avec un œil critique et voir au-delà des hyperboles et des mensonges. En outre, les États membres devraient s'abstenir de recourir à la censure (en ligne et hors ligne), sauf en cas d'extrême nécessité et conformément aux dispositions de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

Les journalistes doivent être protégés

Il ne peut y avoir de journalisme de qualité que si les journalistes peuvent travailler en toute sécurité, sans crainte ni restrictions excessives. Malheureusement, les alertes publiées sur la [Plateforme pour renforcer la sécurité des journalistes](#) font apparaître une variété croissante de menaces, de pressions et de contraintes auxquelles les journalistes sont soumis dans l'exercice de leur mission. Les conflits en cours en Ukraine et à Gaza sont des exemples frappants de l'importance et de la difficulté de cette mission. Outre la guerre, il existe un certain nombre d'entraves majeures à la liberté de la presse en Europe, dont les intimidations, la violence, les détentions abusives, les législations restrictives, les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique ou poursuites-bâillons (SLAPP) et les campagnes de diffamation, la mainmise sur les médias et les attaques contre les médias de service public.

Les médias indépendants doivent être protégés

Comme l'a rappelé le [Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la résilience des médias \(MSI-RES\)](#), nous avons assisté ces dernières années à une détérioration constante de la viabilité et de la durabilité des modèles économiques conventionnels des médias d'information. Les journaux et les services audiovisuels font face à une forte baisse des recettes publicitaires en raison de la montée en puissance de nouvelles plateformes numériques qui se disputent le marché de la publicité. En outre, Google et d'autres plateformes en ligne ont été accusés de tirer des milliards de dollars de la diffusion de contenus d'information sans partager ces recettes avec les personnes ou entités responsables de la collecte de ces contenus. En outre, des influenceurs entrent sur la scène politique sans aucune garantie pour les utilisateurs quant à la distinction entre les faits et les opinions, et les influenceurs les plus commerciaux drainent énormément de ressources sans être soumis aux règles en matière de publicité, ce qui n'offre pas des chances égales à tous les acteurs. Enfin, l'abondance d'informations gratuites en ligne a entraîné une diminution de la volonté de payer. Cette situation menace le pluralisme et l'indépendance des médias.

Les médias de service public doivent bénéficier d'une protection et d'un soutien particuliers, car ils jouent un rôle tout à fait particulier en fournissant au public des informations objectives et un éventail de perspectives politiques, ainsi qu'en promouvant le pluralisme et la sensibilisation à la diversité des opinions. Toutefois, pour remplir leur mission, ils doivent aussi être indépendants de toute influence économique et politique, bénéficier d'un financement adéquat, respecter des normes éditoriales élevées, disposer de garanties en matière de nomination et de révocation de la direction et être soumis à un contrôle efficace.

L'éducation aux médias est essentielle

L'éducation aux médias et à l'information peut avoir des effets tangibles et positifs sur la création de liens entre les citoyennes et les citoyens et la réduction de la polarisation. D'après la [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété](#), il est très important que les individus « développent les capacités et les compétences cognitives, techniques et sociales qui leur permettent d'accéder efficacement aux contenus médiatiques et de les analyser avec un esprit critique, de prendre des décisions éclairées sur les médias qu'ils utilisent et la manière dont ils les utilisent; de comprendre les implications éthiques des médias et des nouvelles technologies et de communiquer efficacement, notamment en créant des contenus. De plus, l'éducation aux médias contribue à

leur pluralisme et à leur diversité en comblant le fossé numérique, en facilitant une prise de décision éclairée, surtout en ce qui concerne les questions publiques et politiques et les contenus commerciaux, et en permettant d'identifier et de contrer les contenus illégaux, préjudiciables, erronés ou trompeurs qui circulent en ligne ».

Il existe différents types d'éducation aux médias et à l'information. [Les lignes directrices de l'Observatoire européen des médias numériques \(EDMO\) pour des initiatives efficaces d'éducation aux médias](#) *[en anglais uniquement]* mentionnent la désinformation, mais aussi de nouvelles initiatives d'éducation à l'information qui mettront davantage l'accent sur la valeur du journalisme indépendant dans l'écosystème des médias; des initiatives plus larges en matière de maîtrise du numérique, qui se concentreront sur l'explication du fonctionnement des médias numériques et de leur utilisation; des initiatives d'éducation aux algorithmes qui seront axées sur la compréhension du rôle des algorithmes dans notre consommation des médias et bien d'autres. La maîtrise de l'IA en particulier pourrait être l'un des outils qui pourraient aider à conjurer les dangers des contenus produits par l'IA générative, comme les infox vidéo, en donnant aux utilisateurs les compétences nécessaires pour identifier les contenus générés par l'IA.

Questions à débattre

- Que peuvent faire les parlements pour respecter les engagements pris lors du Sommet de Reykjavík et garantir la protection de la liberté d'expression en période de polarisation et d'incertitude ?
- Que peuvent faire les parlements pour réduire la polarisation de la société ?
- Que peuvent faire les parlements face à l'utilisation abusive par les gouvernements des exceptions à l'ordre public qui portent atteinte à la liberté d'expression ?
- Que faire contre la « culture de l'effacement » ?
- Comment les parlements nationaux peuvent-ils coopérer avec les partenaires de la Plateforme pour la sécurité des journalistes et mettre en place des mécanismes de réponse efficaces aux alertes de cette dernière ?
- Que faire pour promouvoir de solides initiatives de vérification des faits et de sensibilisation afin de préserver l'intégrité électorale et les valeurs démocratiques ?
- Les États membres devraient-ils accorder un financement public aux médias ?
- Comment les États membres peuvent-ils promouvoir l'éducation aux médias et à l'information ?

- :- :- :- :-

Annexe : principaux documents de référence

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

[Résolution 2256 \(2019\)](#) « Gouvernance de l'internet et droits de l'homme »

[Résolution 2281 \(2019\)](#) « Médias sociaux : créateurs de liens sociaux ou menaces pour les droits humains ? »

[Résolution 2334 \(2020\)](#) « Vers une institution d'ombudsman de l'internet »

[Résolution 2382 \(2021\)](#) « La liberté des médias, la confiance du public et le droit de savoir des citoyens »

[Résolution 2454 \(2022\)](#) « Le contrôle de la communication en ligne : une menace pour le pluralisme des médias, la liberté d'information et la dignité humaine »

Conseil de l'Europe

4^e Sommet du Conseil de l'Europe, [Unis autour de nos valeurs – Déclaration de Reykjavík](#), 2023